



PNC MC-CC-BP-AF

BS.17-12-060-AF

DÉCEMBRE 2017

Vos délégués SNPNC/FO se rendent dans les différentes instances, CE, CHSCT, QDP, MNPAF, SGRF, Sécurité des Vols... pour défendre au mieux les intérêts des PNC. Voici les éléments phares que nous avons choisi de vous faire partager...

■ RETRAIT DE 30^{ème} SUITE DÉBARQUEMENT SUR JOUR DE GRÈVE : À VOS FICHES DE PAYE !

Nous nous sommes rapprochés de la Direction afin de clarifier le traitement opéré chez le PNC [Moyen-Courrier, Court-Courrier et Bases Province] ayant débarqué en cours de rotation durant un mouvement de grève et obtenir un traitement plus juste.

Jusqu'alors, la Direction se simplifiait la vie en opérant purement et simplement des retraits de 30^{èmes} aux PNC s'étant déclarés grévistes et débarquant au 1^{er} passage à la base. Le retrait de 30^{ème}, opéré comme tel, dans ce cas précis, correspond à une sanction pécuniaire prohibée, ce qui est strictement interdit par le Code du Travail.

Nous avons obtenu pour les PNC [MC - CC - BP] ayant fait grève du 18 au 20 mars dernier :

- **un recalcul de la partie retenue sur salaire** : les retraits de trentièmes ont été divisés en 24^{èmes} de 30^{èmes} pour les débarquements en cours de rotation sur jour de grève.
- **le remboursement de la différence** entre 1/30^{ème} et le prorata d'un 24^{ème} de 30^{ème} a été effectué sur les fiches de paye d'août.

Ce même recalcul sera également opéré pour les PNC ayant débarqué en cours de rotation lors de la grève du 27 juillet au 2 août 2016.

Si vous êtes dans ce cas, réclamez votre dû, en vous rapprochant de votre agent de gestion qui procèdera à une régularisation de votre paye le cas échéant.

■ NON CONFORMITE VERSION C

Nous avons déclenché une procédure de conciliation sur le non-respect des cabines C. À ce jour le problème serait résolu. Si toutefois vous constatiez des anomalies, faites nous remonter l'information.

<https://snpnc.org/content/air-france/moyen-courrier-af-versions-c-max>

■ A321 RETROFITÉ

Rappel : les sièges 9DE et 24 DE doivent rester libres en cas de vol incomplet .

Continuez à faire remonter les REX fatigue et Cabin Report concernant l'A321 rétrofité.

■ BASES PROVINCE

Nous attendons de rencontrer à nouveau la Direction avant la mise en application du chapitre J le 1^{er} Janvier, la réunion du 27 Novembre n'ayant pas donné satisfaction. Nous vous tiendrons informés à l'issue de la deuxième entrevue prévue mi Décembre. **BP Nice : suppression du double CDG après 4 ans de requête auprès des instances production !**

Vos délégués MC/CC siègent dans toutes les instances, n'hésitez pas à nous faire parvenir toutes vos remarques...

■ PNC JOON et CRPN : Halte à la rumeur

Dès lors qu'une entreprise de transport aérien emploie du personnel navigant à partir d'une base située sur le territoire français, cette entreprise est tenue de cotiser aux régimes sociaux obligatoires et notamment d'assurance vieillesse en vigueur en France.

À défaut de s'y soumettre, la dite entreprise se place en infraction et s'expose à des procédures contentieuses de la part des organismes intéressés [Cf. procédure Ryanair à Marseille].

À ce titre, tout transporteur aérien ainsi que les navigants qu'il emploie doivent donc s'acquitter des cotisations relatives à l'assurance vieillesse qui, pour tous les PN (PNC comme PNT) est constitué de la retraite de base [CNAV-TS] et de la retraite complémentaire [CRPN]. **Ni le groupe Air France, ni JOON ne bénéficient d'une quelconque exemption ou exonération à l'obligation de cotiser à la CRPN.**

Dès l'annonce du projet BOOST et de son corollaire de nouvelle Compagnie [devenue JOON depuis] le Conseil d'Administration de la CRPN avait obtenu de la part de la Direction d'Air France-KLM la garantie qu'elle ne se soustrairait pas à l'obligation d'affiliation à la CRPN des PNC embauchés au sein de la nouvelle structure. D'un point de vue retraite CRPN, les PNC de JOON sont donc traités à l'identique de l'ensemble des PN exerçant au sein du groupe tant à HOP !, qu'à Transavia France ou encore à Air France même.



■ SGRF

- TLV : 7 retours sur Novembre, rotation sous surveillance.
- La rotation **TUN/ALG/ALG** est supprimée sur la saison hiver.
- Concernant les **demi-tours en A321**, nous demandons un allongement du temps minimum afin que le PNC puisse se restaurer. Les temps de vols programmés seront également allongés afin de rétablir la ponctualité.

Nous vous rappelons que **le REX fatigue est anonyme**, il se rédige dans le cas où la sécurité du vol est compromise en raison d'une fatigue telle que les conséquences pourraient être une menace directe sur la sécurité à bord. Le peu de repos en escale, une charge de travail trop importante, une compopecq inadaptée, un enchaînement de rotations, etc... peuvent être des cas d'oublis, d'endormissement, d'absence de concentration...

■ ACCORD HANDICAP 2018-2020

Après plusieurs réunions de négociation, le SNPNC a signé le renouvellement de l'accord sur l'emploi et le maintien des personnes en situation de handicap 2018-2020. AF, à travers cet Accord, s'engage notamment à faciliter le quotidien des salariés ayant à charge un enfant, un conjoint ou un membre de leur famille en situation de handicap (les aidants familiaux).

Même si l'Entreprise a choisi de réduire de façon drastique le budget alloué, vos élus ont obtenu que la part destinée aux actions de soutien accordées aux aidants familiaux soit reconduite à l'identique,

Et, désormais, les salariés ayant un enfant à charge (même majeur) en situation de handicap, seront, par dérogation pendant la durée de cet accord, dispensés de fournir des justificatifs pour les Journées Enfant Malade.

Vous retrouverez bientôt l'intégralité de ce nouvel accord sous IPN : Espace LC > Bibliothèque des référentiels > Règles collectives PNC. **Le service Handicap est joignable par tél : 01 41 56 71 32 ou par mail : mail.handicap@airfrance.fr**

■ PRESTATIONS ENCAS PNC

Une réunion s'est tenue début Novembre et grâce à l'insistance de vos élus SNPNC un sandwich supplémentaire sera ajouté aux encas à partir du 01/01/2018. [1 sandwich par PNC].

■ INFO CE Lignes : NETFLIX

Vos élus de L'intersyndicale SNPNC UNSA PNC au bureau du CE ont le plaisir de vous annoncer l'arrivée d'une offre NETFLIX en médiathèque [carte].

NETFLIX à 50%* : «une offre qu'on ne peut pas refuser» [*sous réserve de subvention disponible].

NETFLIX

■ MUTUELLE IMA : zéro tracas

La Mutuelle Air France met à votre disposition des **prestations d'assistance** souscrites auprès d'**Inter Mutuelles Assistance (IMA)**.

Pour bénéficier de la prestation IMA [hospitalisation de + de 2 jours programmée ou non. Immobilisation, de + de 5 jours liée à un accident ou à une maladie soudaine ou imprévisible], **composez le : 05.49.76.97.24**

7 jours/7 - 24 heures/24. Plus d'infos : <https://www.mnparf.fr/ima>

CARTE 2018

Pour tous ceux qui ont opté pour la dématérialisation, vous trouverez votre carte sur le site de la Mutuelle dans votre espace adhérent, pour les autres, cette carte vous parviendra par pli postal.

Pensez à vérifier les noms de vos ayants-droits. Si au 20 décembre vous n'avez rien reçu, rapprochez-vous de la Mutuelle afin de ne pas être dans l'embarras au 1^{er} janvier.

■ ORLY

Nous avons soulevé en QDP le problème des filtres Peq à Orly. Depuis le 24 octobre 2017, la ligne 8 du PIF passager du hall 2 est dédiée au PN/PS. Cependant les passagers peuvent y être dirigés à condition qu'il n'y ait aucun PN/PS en cours de traitement. Cette procédure attendue depuis plusieurs mois par l'ensemble des PNC de la base sud n'est malheureusement pas respectée par les agents qui sont en charge de ce dispatch.

Réponse de l'entreprise :

La discussion est en cours avec ADP.

L'ouverture d'un PIF, la mise en place des procédures et leur intégration par les équipes prend nécessairement plusieurs semaines comme ce fut le cas sur le Pif du hall 3 et du hall 2.

Les discussions se poursuivent avec ADP.

Le SNPNC rencontre régulièrement la direction au sujet des différentes problématiques d'Orly et nous serons vigilants afin que cette procédure soit correctement appliquée et le plus rapidement possible.

Les PNC en stage à Orly peuvent dorénavant utiliser le parking Glycine [80 places] qui se trouve à l'entrée des SHEDS à gauche des barrières d'ouverture.

Les ordinateurs APPLE fournis par le CE seront, à partir du mois de janvier 2018, reliés à une box internet. Ils seront donc parfaitement connectés et pourront être utilisés de façon optimale.

Le mobilier a été livré et installé. Il reste à acheter des éléments de décoration [plantes, tableaux]

- Un rideau isolant thermique et phonique a été installé dans la salle transats, couvrant entièrement les 2 cloisons donnant sur l'extérieur.
- Le plan de travail de l'espace maquillage a été abaissé ; l'espace repassage est également opérationnel.
- La livraison des casiers type piscine est retardée en raison d'une péremption des badges rouges du fournisseur.

133 CCT - **67** CCPT
sont en attente de mise en Ligne

■ SNPNC AF

Rejoignez le Groupe Facebook

